

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour le SIVOM. Elle sera, comme la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025, disponible sur le site internet du syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section. La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

Enfin, le budget est établi en tenant compte du contexte économique national et des enjeux territoriaux.

Ainsi Les prévisions budgétaires 2025 tiennent compte de l'ensemble des contraintes économiques développées dans le rapport d'orientation budgétaire, de l'évolution des charges de personnel de chaque entité ainsi que de l'activité déléguée par les communes au SIVOM.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

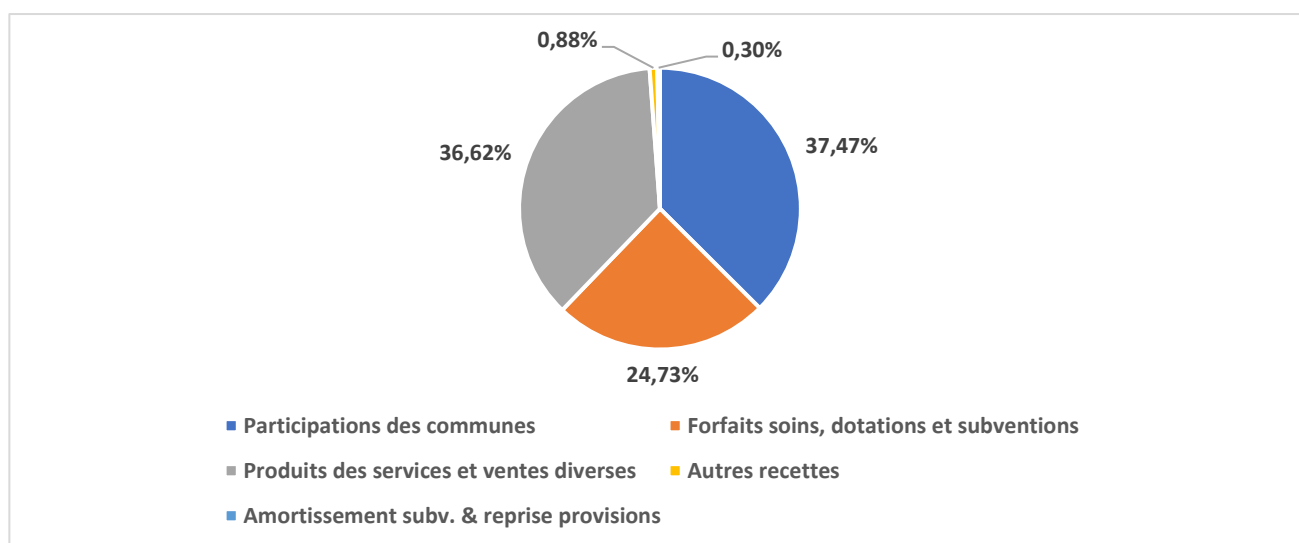
Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 33 338 968,36€ incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

A. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement ont été établies sur la base de :

- l'activité prévisionnelle des différentes compétences déléguées par les Communes adhérentes, déterminée en concertation lors des rencontres de préparation budgétaire,
- l'activité prévisionnelle des services proposés aux usagers ainsi que les taux d'occupation estimés des différentes structures,
- les dotations attendues de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental ainsi que les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales.

RECETTES		
Rubriques	BP 2024	BP 2025
Participations des communes	12 084 538,00	12 493 420,00
Subventions et Dotations	1 818 444,13	1 876 655,81
Forfaits soins et dotations globales	6 300 529,00	6 367 816,93
Produits des services et ventes diverses	12 158 771,00	12 207 544,41
Autres recettes	336 483,87	294 008,85
Amortissement subv. & reprise provisions	93 629,00	99 522,36
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	32 792 395,00	33 338 968,36



→ Participation des communes : 37,47 % des recettes globalisées.

Il s'agit de la somme des engagements pris par les communes adhérentes sur l'ensemble des compétences. Une hausse globale de 408 882€ est constatée.

→ Subventions et dotations, forfaits soins et dotations globales : 24,73% des recettes globalisées.

Il s'agit ici :

- de subventions versées par la CAF pour le fonctionnement des différents services que sont les crèches, les centres de loisirs, le relais petite enfance et les colonies ;
- des dotations versées par l'ARS dans le cadre du fonctionnement des EHPAD, du CSAPA et du service de Soins infirmiers à domicile ;
- de la participation du département versée aux résidences autonomie, aux EHPAD, et au service d'aide et d'accompagnement à domicile.

→ Produits des services et ventes diverses : 36,62% des recettes globalisées.

Ces recettes proviennent principalement des services suivants :

- Vente de repas : Restauration collective (hors participation des communes) et restauration à domicile,
- Participations des usagers (crèches, aide à domicile)
- Hébergement (EHPAD et résidences autonomie)
- Prestations effectuées par les services techniques
- Crématons.

→ Autres recettes : 0,88% des recettes globalisées.

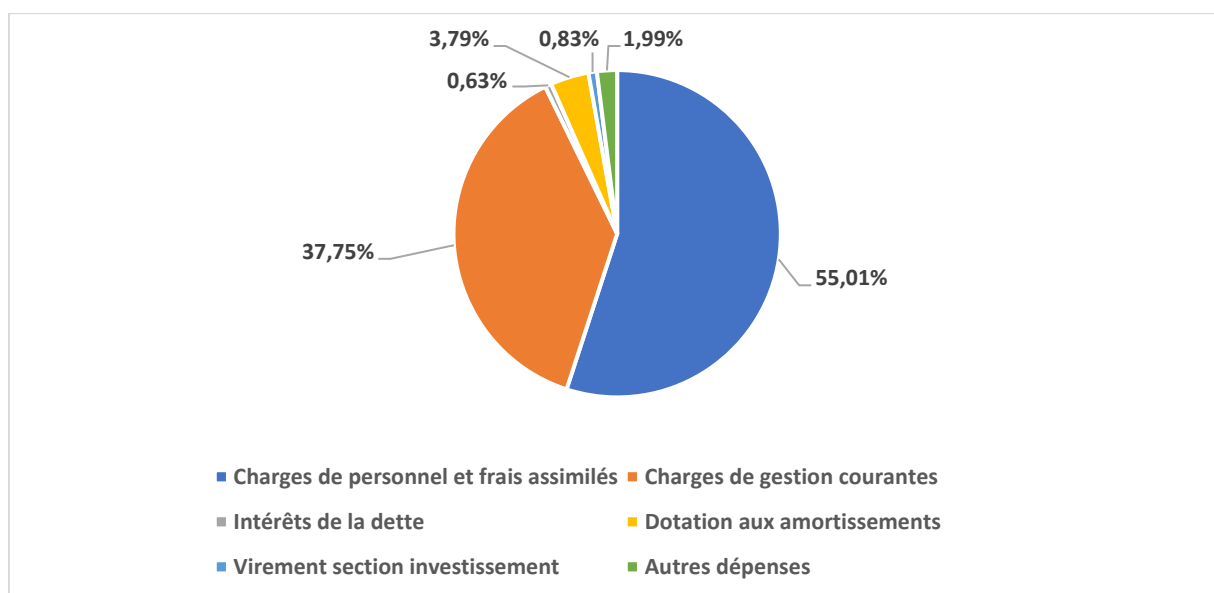
Elles concernent essentiellement les remboursements de rémunération dans le cadre de la mise en œuvre des assurances de personnel.

→ Amortissements des subventions et reprises sur provisions : 0,30% des recettes globalisées.

Il s'agit d'écritures d'ordre règlementaires **qui ne génèrent pas d'encaissements réels**.

B. les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES		
Rubriques	BP 2024	BP 2025
Charges à caractère général	11 848 319,00	12 584 888,36
Charges de personnel et frais assimilés	17 821 768,00	18 338 662,00
Intérêts de la dette	241 347,85	211 622,44
Dotations aux amortissements	1 164 767,00	1 264 760,50
Virement section investissement	1 048 493,00	276 298,00
Autres dépenses	667 700,15	662 737,06
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	32 792 395,00	33 338 968,36



→ Les charges à caractère général : 37,75% des dépenses globalisées.

Elles concernent toutes les dépenses relatives aux bâtiments, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de fournitures, de petits matériels et équipements, d'entretien courant ainsi que les fournitures administratives.

Un travail d'optimisation au travers de l'analyse des consommations réelles et de la recherche de maîtrise des coûts a été engagé, permettant de contenir les évolutions liées au contexte national. Ces charges ont également été estimées en fonction de l'activité prévisionnelle de l'ensemble des pôles.

→ Les charges de personnel et frais assimilés : 55,01% des dépenses globalisées.

Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour le SIVOM de la Communauté du Béthunois. Les estimations 2025 tiennent compte de l'augmentation annoncée du taux de cotisation employeur à la CNRACL.

→ Les intérêts de la dette : 0,63% des dépenses globalisées.

Il s'agit du paiement des intérêts compris dans les annuités de remboursement d'emprunt. (CF IV. La dette).

→ Dotations aux amortissements : 3,79% des dépenses globalisées.

Il s'agit d'écritures d'ordre règlementaires **qui ne génèrent pas de décaissements réels**.

→ Virement à la section d'investissement : 0,83% des dépenses globalisées.

Afin de financer la section d'investissement présentée en II, et dans l'attente de l'affectation des résultats 2024, le SIVOM procède à un prélèvement sur la section de fonctionnement à hauteur de 276 298€.

→ Autres dépenses : 1,99% des dépenses globalisées.

Ces charges comprennent notamment les indemnités d'élus pour 112 000€, les redevances de logiciels, les créances irrécouvrables, les atténuations de recettes.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 2 890 326,14€.

A. Les recettes d'investissement :

RECETTES		
Rubriques	BP 2024	BP 2025
Subvention d'équipement (13)	-	
Participations reçues (10) *	319 018,00	302 914,00
Emprunts (16)	491 855,00	714 483,00
Virement et amortissement	1 965 974,00	1 465 629,14
Dépôts & Cautionnements	407 300,00	407 300,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 184 147,00	2 890 326,14

Le recours à l'emprunt est optionnel, il reste conditionné aux résultats qui seront constatés au compte administratif 2024.

B. Les dépenses d'investissement :

Les investissements concernent principalement :

- la réhabilitation de la seconde partie du bâtiment sis rue Jean-Baptiste Lebas à Béthune, en locaux dédiés à la Protection Civile du Pas-de-Calais,
- l'acquisition de matériels et véhicules pour les services techniques,
- le renouvellement de matériels dans les offices pour la compétence restauration collective.

DEPENSES		
Rubriques	BP 2024	BP 2025
Amortissement de subvention (13)	6 618,00	12 175,00
Remboursement de la dette (16)	1 668 291,00	862 601,82
Dépenses d'équipement (20-21-23)	1 086 611,00	1 596 331,32
Travaux en cours (23) *		
Opérations patrimoniales et Op. d'ordre entre sections	15 327,00	11 918,00
Dépôts et cautionnements	407 300,00	407 300,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 184 147,00	2 890 326,14

III. REPARTITION DU BUDGET CONSOLIDE – PAR BUDGET – PAR SECTION :

Le budget consolidé est composé du budget principal et des 9 budgets annexes, rattachés au pôle solidarité santé.

BUDGET PRIMITIF 2025 PAR BUDGET			
INVESTISSEMENT & FONCTIONNEMENT			
<i>GLOBALISATION</i>	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Budget Principal			
Dépenses	1 739 123,00	17 281 599,00	19 020 722,00
Recettes	1 739 123,00	17 281 599,00	19 020 722,00
Budget annexe résidence autonomie Les Sorbiers			
Dépenses	43 077,50	616 018,00	659 095,50
Recettes	43 077,50	616 018,00	659 095,50
Budget annexe résidence autonomie Guynemer			
Dépenses	85 319,00	718 654,00	803 973,00
Recettes	85 319,00	718 654,00	803 973,00
Budget annexe résidence autonomie Le Rivage			
Dépenses	49 832,00	614 984,00	664 816,00
Recettes	49 832,00	614 984,00	664 816,00
Budget annexe CSAPA			
Dépenses	5 201,00	363 278,00	368 479,00
Recettes	5 201,00	363 278,00	368 479,00
Budget annexe SAAD			
Dépenses	55 889,00	1 718 030,00	1 773 919,00
Recettes	55 889,00	1 718 030,00	1 773 919,00
Budget annexe SSIAD			
Dépenses	2 027,00	1 612 304,00	1 614 331,00
Recettes	2 027,00	1 612 304,00	1 614 331,00
Budget annexe EHPAD F. DEGEORGE			
Dépenses	461 273,64	6 256 509,89	6 717 783,53
Recettes	461 273,64	6 256 509,89	6 717 783,53
Budget annexe EHPAD M. CURIE			
Dépenses	260 709,00	3 261 591,47	3 522 300,47
Recettes	260 709,00	3 261 591,47	3 522 300,47
Budget annexe Crématorium			
Dépenses	187 875,00	896 000,00	1 083 875,00
Recettes	187 875,00	896 000,00	1 083 875,00
TOTAL			
Dépenses	2 890 326,14	33 338 968,36	36 229 294,50
Recettes	2 890 326,14	33 338 968,36	36 229 294,50

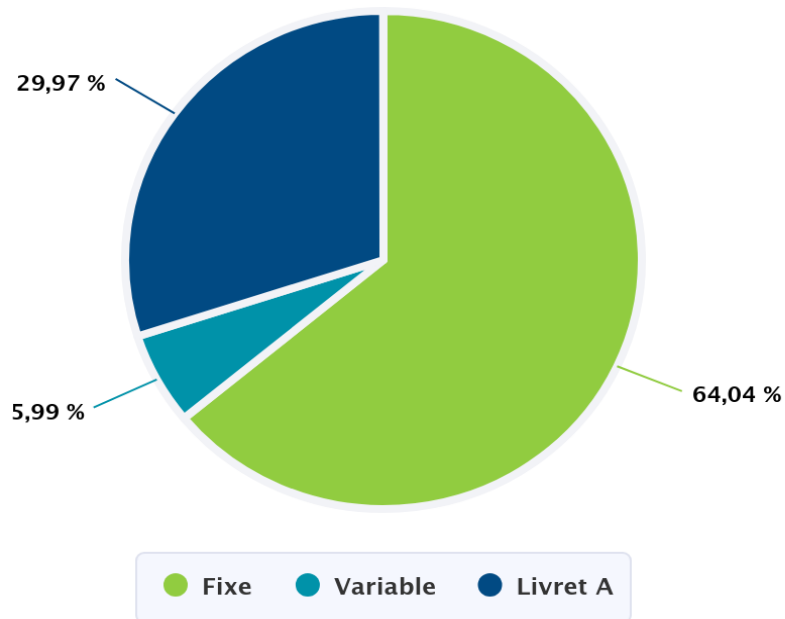
IV. LA DETTE :

Synthèse au 1^{er} janvier 2025 :

Au premier janvier 2025, le capital restant dû sur l'ensemble des budgets s'élève à 8 778 209€, correspondant à 32 lignes de prêts différentes, à un taux moyen fixé à 2,56%.

Dettes par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	5 621 629 €	64,04%	1,80%
Variable	526 172 €	5,99%	3,52%
Livret A	2 630 408 €	29,97%	4%
Ensemble des risques	8 778 209 €	100,00%	2,56%

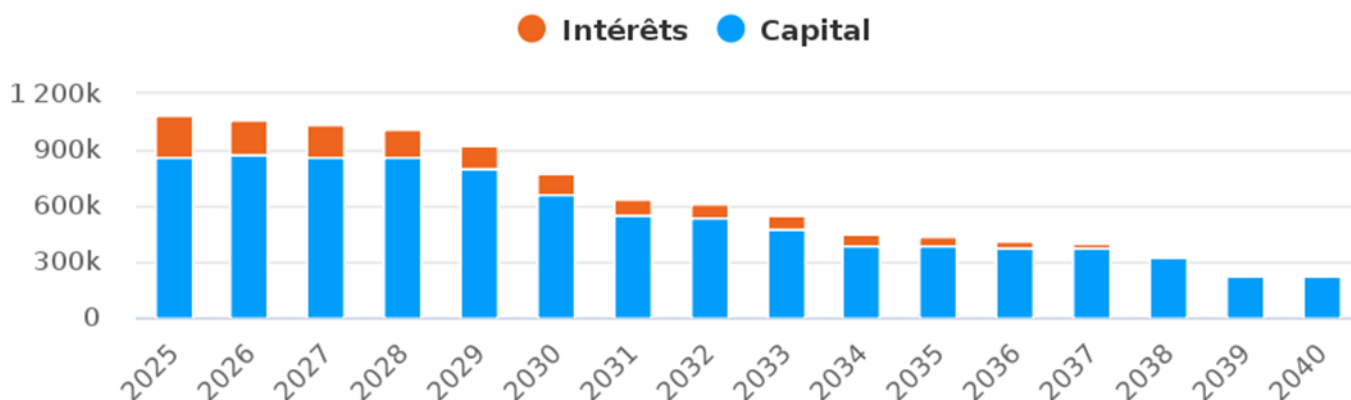


Seuls 5,99% de l'encours de dette total sont à taux variable (actuellement valorisé à 3,52%).

**Synthèse de la dette au
01/01/2025**

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
BUDGET PRINCIPAL	4 589 912 €	1,96%	11 ans et 1 mois	6 ans	15
EHPAD F.DEGEORGE	2 658 648 €	3,97%	14 ans et 5 mois	7 ans et 8 mois	7
RESIDENCE AUTONOMIE GUYNEMER	17 190 €	4,79%	2 ans et 7 mois	1 an et 10 mois	1
CREMATORIUM	1 512 459 €	1,89%	9 ans et 2 mois	4 ans et 10 mois	5
TOUS BUDGETS	8 778 209 €	2,56%	11 ans et 9 mois	6 ans et 4 mois	32

Profil d'extinction de la dette :



V. PRECISIONS FINANCIERES :

A. Les opérations réelles du budget 2025 :

Il s'agit , concernant les dépenses, des charges effectivement décaissables, et concernant les recettes, des produits réellement encaissables.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES RELLES		RECETTES RELLES	
Charges de personnel et frais assimilés	18 338 662,00	Participations des communes	12 493 420,00
Charges de gestion courantes	12 584 888,36	Produits des services	12 207 544,41
Charges financières	211 622,44	Subventions, forfaits et dotations	8 244 472,74
Autres dépenses réelles	662 737,06	Autres recettes réelles	294 008,85
Déficit reporté	-	Excédent reporté	-
Total dépenses réelles	31 797 909,86	Total recettes réelles	33 239 446,00

Sont ainsi neutralisés les virements entre sections ainsi que les amortissements.

B. Les niveaux d'épargne du budget :

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute), représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement, sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle constitue un double indicateur :

1. un indicateur de l' « aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
2. Un indicateur de la capacité du SIVOM à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

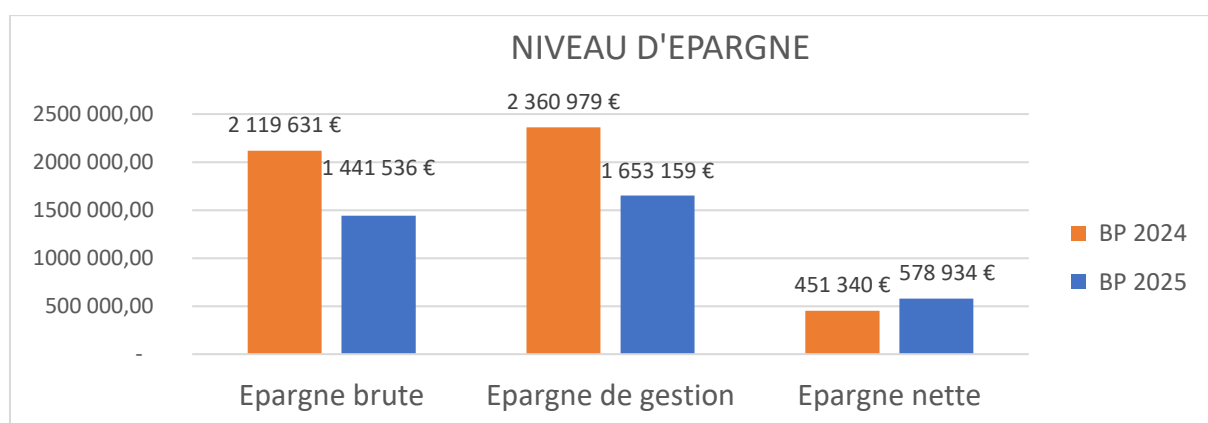
L'épargne de gestion correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Ce montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.

Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

	BP 2024	BP 2025
Dépenses réelles de fonctionnement	30 579 135,00	31 797 909,86
Recettes réelles de fonctionnement	32 698 766,00	33 239 446,00
<u>Epargne brute</u>	2 119 631,00	1 441 536,14
<u>Epargne de gestion</u>	2 360 978,85	1 653 158,58
<u>Epargne nette</u>	451 340,00	578 934,32



L'épargne brute permet ainsi de rembourser le capital de la dette valorisé en 2025 à 862 601,82€ et de financer une partie des investissements prévisionnels.